



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

ECE/AC.30/PC.2/2007/L.1
22 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA CEE
SUR LE VIEILLISSEMENT, 2007

Comité préparatoire

Deuxième réunion
León (Espagne), 5 novembre 2007
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RÉDACTION DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

**PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE
UNE SOCIÉTÉ OUVERTE À TOUS LES ÂGES: DÉFIS ET CHANCES¹**

1. Nous, représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE), réunis à la Conférence ministérielle sur le vieillissement, tenue du 6 au 8 novembre 2007 à León (Espagne), réaffirmons l'engagement pris par nous dans la Déclaration ministérielle de Berlin², en 2002, de mettre en œuvre la Stratégie régionale d'exécution³ du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement.

¹ Le présent document a été soumis à la date susmentionnée en raison de la nécessité de tenir des consultations.

² ECE/AC.23/2002/3/Rev.2.

³ ECE/AC.23/2002/2/Rev.6.

2. Nous nous félicitons de l'augmentation constante de la longévité, qui représente un important succès pour nos sociétés, et apprécions les changements et adaptations réalisés pour faire face au vieillissement. Néanmoins, nous savons que, dans la plupart des pays de la région de la CEE, le vieillissement de la population et le début de la diminution de la population en âge de travailler mettent fin à la période du «bonus démographique». Ils ont des incidences importantes et d'une grande portée dans tous les secteurs de la société. Nous reconnaissons que, depuis l'adoption de la Stratégie régionale d'exécution il y a cinq ans, la nécessité de s'adapter aux changements démographiques est devenue plus pressante.

3. Nous sommes conscients des différences considérables qui existent dans le rythme du vieillissement entre les pays de la région de la CEE. Dans la plupart des pays, le vieillissement rapide de la population nécessite une action immédiate; dans certains, une structure d'âge relativement jeune de la population devrait se maintenir pendant de nombreuses années, ce qui pourrait donner plus de temps en vue d'une adaptation.

4. Les États membres de la CEE ont pris des mesures importantes pour se conformer aux 10 engagements énoncés dans la Stratégie régionale d'exécution, bien que des efforts beaucoup plus importants restent à accomplir. Dans de nombreux pays de la région, il se produit une augmentation de l'âge de la retraite, une amélioration des soins prodigués aux personnes âgées à domicile, à leur demande, et une atténuation de la pauvreté pendant la vieillesse, qui sont les conséquences bénéfiques de leurs politiques ciblées. Les succès obtenus en matière de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie régionale comprennent également une meilleure coordination au niveau national dans différents domaines de l'action des pouvoirs publics et une participation plus grande des citoyens à l'élaboration de politiques liées au vieillissement, notamment par l'intermédiaire de la société civile organisée et de la communauté scientifique.

5. Nous restons attachés au but final d'une société ouverte à tous les âges, fondée sur le respect des droits de l'homme, la cohésion sociale et l'égalité des chances pour les hommes et les femmes de tous âges. Pour atteindre ce but, nous réaffirmons les principes de l'existence autonome, de la participation, des soins, de l'épanouissement personnel et de la dignité, qui sont énoncés dans les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées.

6. Nous sommes résolus à continuer de favoriser la prise en compte du vieillissement dans toutes les politiques aux niveaux local, national et international. Ces politiques devraient reposer sur les principes de la réciprocité, de l'équité et de l'interdépendance entre les générations; elles doivent être complètes, judicieusement coordonnées et sensibles aux différences entre les sexes, à l'instar de la démarche globale qui préside à la Stratégie régionale d'exécution. Nous nous engageons à protéger les droits des personnes de tous âges et à prévenir la discrimination fondée sur l'âge.

7. La promotion d'une image positive des personnes âgées, notamment grâce au système d'éducation et à des campagnes dans les médias, peut contribuer considérablement à une prise de conscience plus large des contributions que les personnes âgées peuvent apporter à la société. Nous encourageons les initiatives qui sensibilisent la population aux contributions que les personnes âgées peuvent apporter à la société.

8. Une citoyenneté active, une société civile dynamique et des relations réciproques entre les citoyens et les pouvoirs publics sont essentielles pour l'instauration d'une société ouverte à tous les âges. Elles favorisent la cohésion sociale, contribuent à surmonter la discrimination fondée sur l'âge et donnent aux personnes âgées et plus jeunes le pouvoir d'agir pour elles-mêmes et de conjuguer leurs efforts. Nous confirmons qu'un environnement propice à l'apprentissage tout au long de la vie et à un vieillissement actif, l'accès aux technologies modernes de l'information et de la communication, le bénévolat et l'engagement civique sont des moyens cruciaux de favoriser la participation. Nous reconnaissons qu'il importe d'encourager la participation des personnes, lorsqu'elles vieillissent, à la vie économique, sociale, culturelle et politique de leur société. L'autonomisation des personnes âgées et la promotion de leur pleine participation sont essentielles pour un vieillissement actif, et doivent être renforcées grâce à des mesures appropriées.

9. Nous sommes résolus à poursuivre les efforts que nous accomplissons pour adapter les systèmes de protection sociale afin de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale, et d'améliorer la qualité de la vie à tous les âges. Nous reconnaissons que des changements progressifs sont plus facilement supportés et moins coûteux que des mesures soudaines visant à atteindre certains buts à bref délai. Nous nous employons à mettre en œuvre en temps utile des réformes et des politiques, en vue d'assurer la pérennité du système de protection sociale. À tous les stades de

la réforme, nous devons avoir pour but de nous conformer à des normes appropriées en matière de pensions, de santé, de prestations de soins personnels et familiaux, et de logement.

Nous soulignons qu'il importe de concevoir des politiques qui permettent de garantir aussi bien l'efficacité économique que la sécurité sociale, et de mettre en place des systèmes de protection sociale offrant une couverture efficace et plus étendue, en fonction des besoins et de la situation de chaque pays.

10. Nous sommes résolus à continuer de promouvoir des politiques qui permettent de vieillir en jouissant d'une meilleure santé et d'une plus grande sécurité, et de vivre de façon autonome et avec dignité. Nous soulignons que, pour vivre plus longtemps sans incapacités et bénéficier d'une meilleure qualité de vie pendant la vieillesse, il faut que ces politiques portent sur la promotion de la santé, des modes de vie sains, la rééducation et l'autonomisation à tous les stades de la vie, et améliorent la prévention, le traitement et les soins en cas de maladie ou d'incapacité due à la vieillesse.

11. Nous affirmons qu'une stratégie de soins efficace devrait viser à établir un équilibre entre le travail rémunéré et la vie familiale, ainsi qu'entre des soins prodigués par différents prestataires, tels que le secteur public, le secteur privé, la famille et la société civile.

Nous lançons un appel en faveur de la prestation de soins adaptés aux personnes âgées et aux personnes qui ont besoin d'aide et de soins. Il est nécessaire d'élaborer des politiques spéciales pour répondre aux besoins des personnes de plus en plus nombreuses qui sont atteintes d'un handicap mental. Nous sommes résolus à mettre en place des services de prévention et de soins viables et de meilleure qualité pour les personnes âgées et les personnes qui ont besoin d'aide et de soins, en particulier celles qui choisissent de rester à leur domicile, et à améliorer la coordination entre les prestataires de soins.

12. Nous reconnaissons que l'accessibilité, la dignité, la qualité et tout particulièrement la protection contre la maltraitance des personnes âgées et la négligence à leur égard posent d'importants problèmes en matière de prestations de soins. Nous reconnaissons également la contribution que les aidants apportent à la société et préconisons des politiques qui leur viennent en aide. Les hommes et les femmes de tous âges devraient avoir un accès équitable et universel aux soins de santé et aux services sociaux en fonction de leurs besoins, ainsi qu'à des installations et services qui répondent aux normes. Celles-ci doivent être conformes au principe

fondamental du traitement préservant la dignité. Des ressources publiques suffisantes, des systèmes solides de soins à long terme, professionnels et bénévoles, des professionnels de soins spécialisés et sensibilisés, et des mécanismes d'assurance qualité restent des conditions fondamentales de la prestation de soins de qualité pour tous.

13. Nous sommes conscients que, dans le contexte d'une longévité croissante, les transitions entre le système d'éducation, la vie professionnelle et la retraite doivent être plus souples et laisser à chaque individu la possibilité de faire des choix en matière de situation familiale et de sécurité sociale. Une telle conception contribue à libérer le potentiel d'hommes et de femmes de tous âges dans l'intérêt de la société, tout en prenant en compte leur épanouissement, et met en échec la discrimination fondée sur l'âge.

14. Nous considérons que la croissance économique est un moyen très important de parvenir à une société ouverte à tous les âges. Pour favoriser la croissance économique dans une société vieillissante, nous devrions utiliser pleinement l'expérience et les aptitudes que les personnes âgées ont acquises d'un bout à l'autre de leur vie. Une main-d'œuvre plus âgée peut contribuer à un accroissement de la productivité. Il convient de supprimer les obstacles et les facteurs dissuasifs pour prolonger la vie active, et d'adapter les lieux de travail à une main-d'œuvre vieillissante, pour que ceux qui le souhaitent puissent continuer à travailler. De telles mesures contribueraient également à lutter contre la pauvreté parmi les personnes âgées. La santé fait partie intégrante de la croissance économique, car une bonne santé et l'aptitude au travail constituent les fondements d'une vie professionnelle plus longue et d'un taux d'emploi plus élevé.

15. Les produits et services adaptés aux préférences et aux besoins des personnes âgées améliorent la qualité de la vie et favorisent l'autonomie. En conséquence, nous préconisons la conception d'environnements, de produits et de services qui répondent aux besoins des personnes de tous les âges, en particulier à ceux des personnes âgées. Nous encourageons les gouvernements et les entreprises à s'intéresser à de tels produits et services, et à tirer parti des possibilités économiques qu'ils recèlent. Un plus large accès aux aides et dispositifs technologiques devrait être offert.

16. Nous sommes conscients que l'apprentissage tout au long de la vie peut contribuer à la croissance économique, étant donné qu'il augmente les possibilités des hommes et des femmes de tous âges à contribuer au marché de l'emploi. En outre, le processus d'apprentissage lui-même favorise la participation à la société et l'épanouissement personnel. Nous nous engageons à adopter une conception de l'apprentissage reposant sur l'ensemble de l'existence et à créer des environnements et des incitations qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie, en vue de l'enrichissement et de la conservation d'emplois pour des citoyens de tous âges et de tous les groupes sociaux.

17. Nous sommes résolus à favoriser la solidarité entre les générations, qui constitue l'un des piliers de la cohésion sociale et de la société civile. Nous encourageons les initiatives qui sensibilisent davantage la population au potentiel des jeunes et des personnes âgées, et qui facilitent la compréhension du vieillissement et de la solidarité entre les générations.

18. Nous sommes conscients que des taux de natalité très bas, s'ils se maintiennent sur une longue période, peuvent fortement accroître les difficultés posées par le vieillissement de la population dans l'avenir. Nous nous engageons à adopter des politiques favorables à la famille qui visent à concilier le travail avec la vie privée et avec les responsabilités à l'égard de parents dépendants en particulier. De telles politiques peuvent empêcher la natalité de tomber à des niveaux très bas, et augmenter le taux d'emploi. Les aidants, qui sont en majorité des femmes, doivent bénéficier d'un soutien lorsqu'ils soignent un proche, être protégés contre toute marginalisation dans leurs activités professionnelles et les systèmes de protection sociale, recevoir des informations et bénéficier d'une formation.

19. Nous lançons un appel en faveur du renforcement de la coopération internationale pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et la Déclaration ministérielle de León, compte tenu des besoins des pays qui ont des capacités et des ressources limitées. Nous apprécions l'échange d'informations d'expérience et de bonnes pratiques assuré dans le cadre de la CEE en collaboration avec le Centre européen de Vienne, affilié à l'ONU, et prenons acte avec gratitude du soutien financier de l'Autriche, de l'Espagne et du Fonds des Nations Unies pour la population.

Nous recommandons que ces activités se poursuivent et soient développées dans le cadre du deuxième cycle d'examen et d'évaluation qui aura lieu au cours de la période 2008-2012.

20. Nous sommes conscients que la recherche est essentielle pour l'élaboration de politiques et de programmes efficaces. Il conviendrait de renforcer et de développer des infrastructures de recherche viables à long terme et une coopération intersectorielle.

21. Nous nous félicitons des contributions volontaires d'États membres de la CEE et de donateurs internationaux qui soutiennent la coopération internationale en vue de favoriser la mise en œuvre de la Stratégie régionale, l'échange d'informations d'expérience sur sa mise en œuvre et son suivi.

22. Nous réaffirmons que la CEE et le Centre européen de Vienne ont un rôle à jouer dans l'aide apportée aux États membres en vue de la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de la Déclaration ministérielle de León.

23. Nous remercions le Royaume d'Espagne d'avoir accueilli la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement de 2007 et de l'hospitalité dont il a fait preuve.
